

# DISPOSITIF D'INVESTISSEMENT SOLIDAIRE DE LA RÉGION NYONNAISE (DISREN)

# 1. Contexte



Décembre 2013 - Décembre 2014 :  
travaux de la commission régionale



Proposition d'un concept  
responsabilisant les communes



Dialogue, discussions

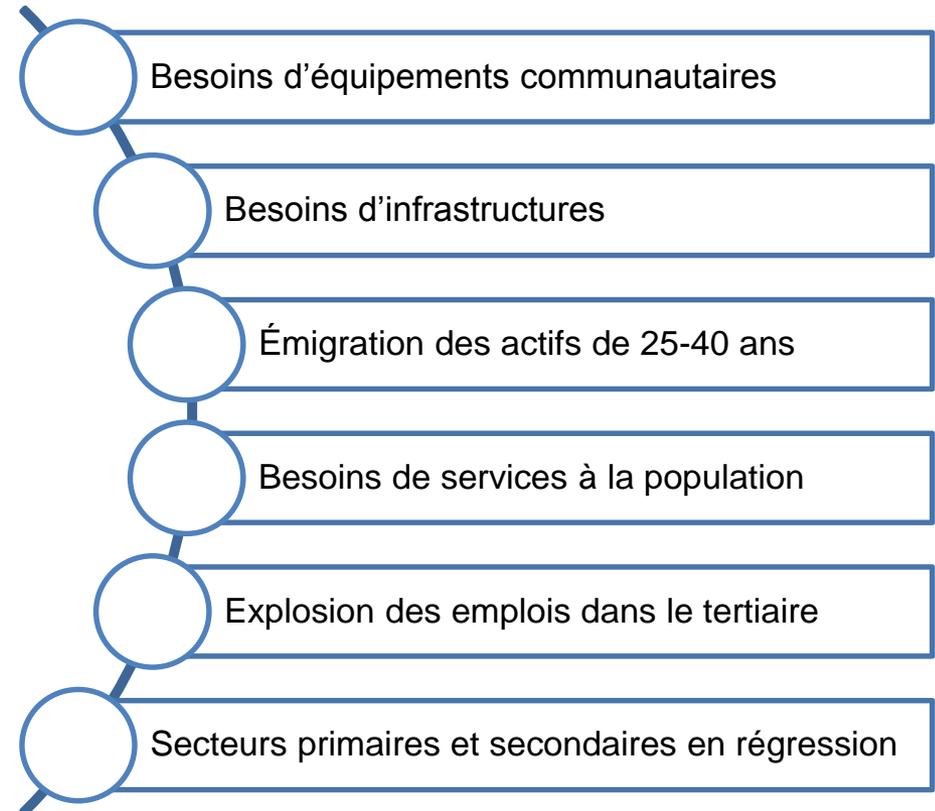


Préavis 50-2015

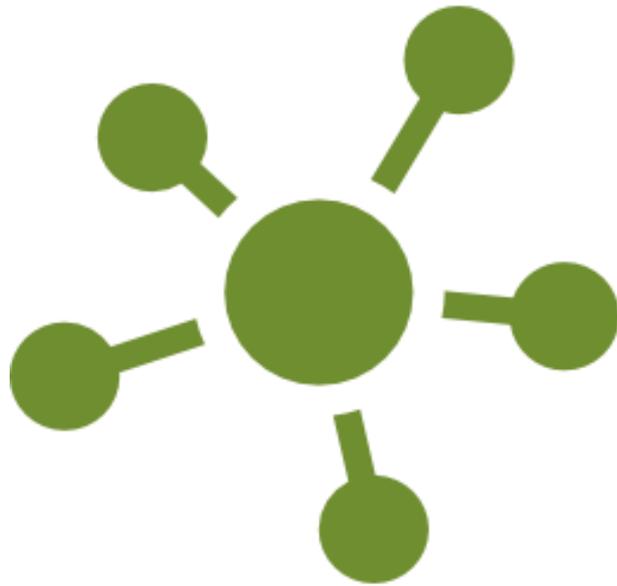
## 2. Enjeux et défis de la région



Une croissance de la population dans la région sans égal durant ces 50 dernières années.



### 3. Solidarité régionale



Chaque commune n'a pas à elle seule la capacité à résoudre toutes les questions liées au développement régional

## 4. Réalisations régionales

Transports

Filière bois

Un effet de levier de la région manifeste : subsides fédéraux, soutiens cantonaux, LADE, OFROU, taxes de séjour, .....

Culture

Tourisme

Sport

Terroir

Valorisation des ressources

Grand Genève



Communication

Environnement

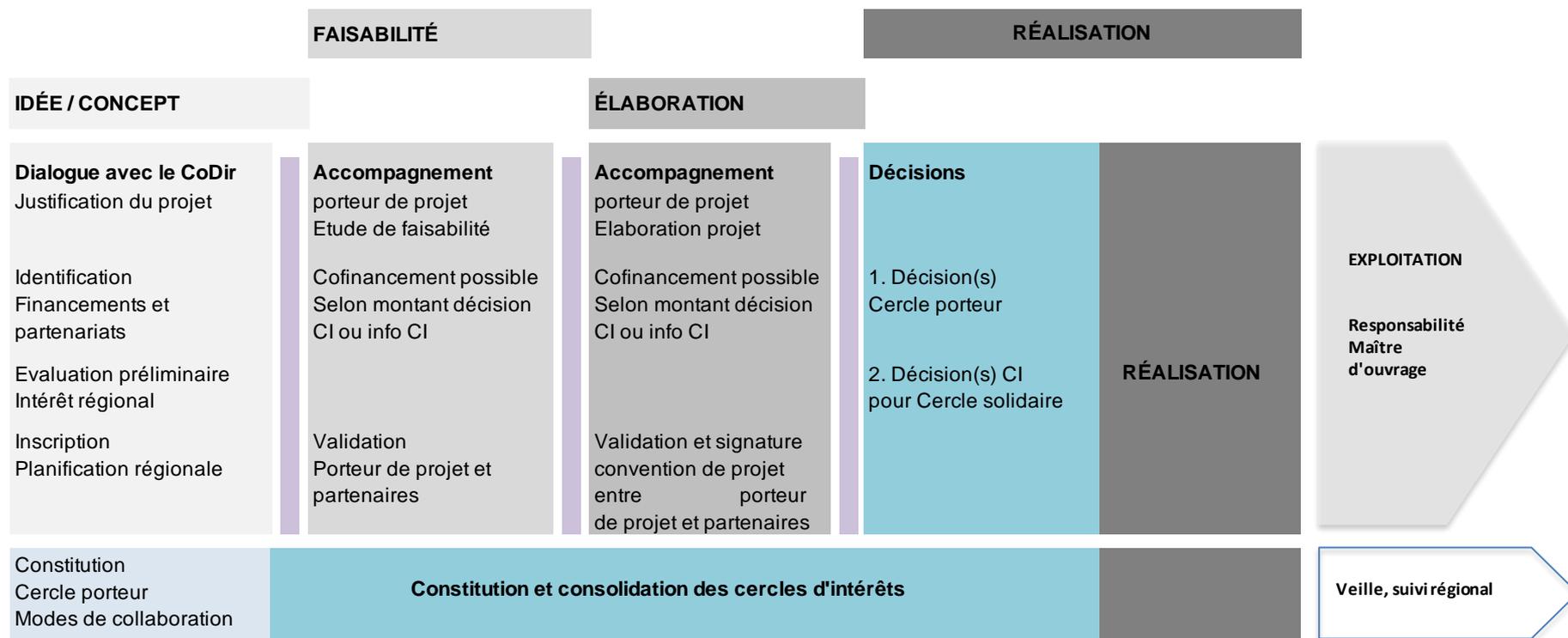
Energie renouvelables

Mobilité

Développement socio-éco

Territoire

# 5. Etapes d'un projet d'intérêt régional



## 6. Critères d'intérêt régional

*Évaluation lors des différentes étapes du projet*

[www.regionyon.ch/organisation/soutiens/](http://www.regionyon.ch/organisation/soutiens/)

### **Inscrit ou inscriptible dans la politique régionale**

*Le projet est inscrit ou inscriptible dans la planification régionale : plan directeur régional, stratégie de développement socio-économique, ... ou dans les planifications supérieures (PDCN, Schéma d'agglomération du Grand Genève, ...)*

### **Plus-value du projet dans son domaine**

*Chaque projet, en fonction des objectifs poursuivis et de ses qualités, doit avoir une influence dans son domaine voir même un effet de levier.*

### **Fonds propres**

*C'est l'apport financier du porteur de projet qui doit faire la démonstration des moyens qu'il mobilise à son niveau*

### **Fonds tiers, optimisation**

*Fait de rechercher, par tous les moyens possibles, des sources de financement venant d'autres entités publiques et privées autres que le Conseil régional*

### **Clientèle ou public cible**

*Adéquation du projet avec l'objectif visé de personnes ou du public-cible qui bénéficieront directement et indirectement de la réalisation du projet*

### **Partenariats engagés**

*Nature, dynamisme et degré d'engagement des partenaires qui soutiennent le projet au niveau de son élaboration, de sa réalisation ainsi que de son exploitation.*

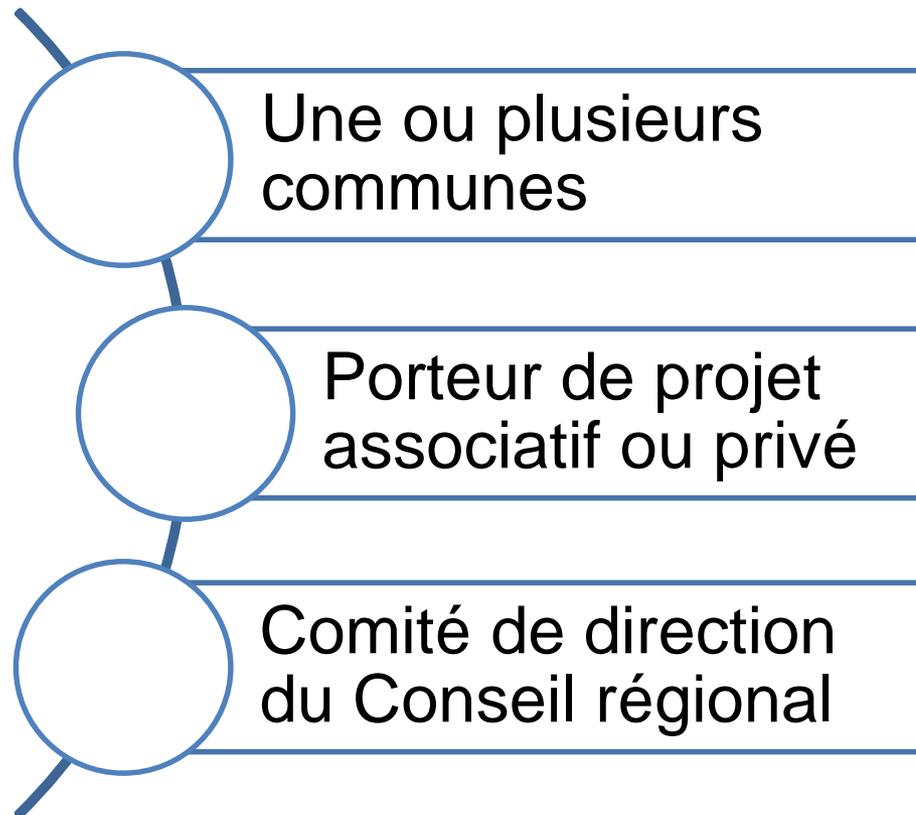
### **Qualité des ressources engagées**

*Adéquation, par rapport à la nature du projet, des ressources engagées (humaines, logistiques, partenariales, ...) par le porteur du projet pour le mener à bien*

### **Viabilité à long terme**

*Fait de pouvoir mener à bien un projet et dont l'utilité est susceptible de durer longtemps*

## 7. Porteurs de projet



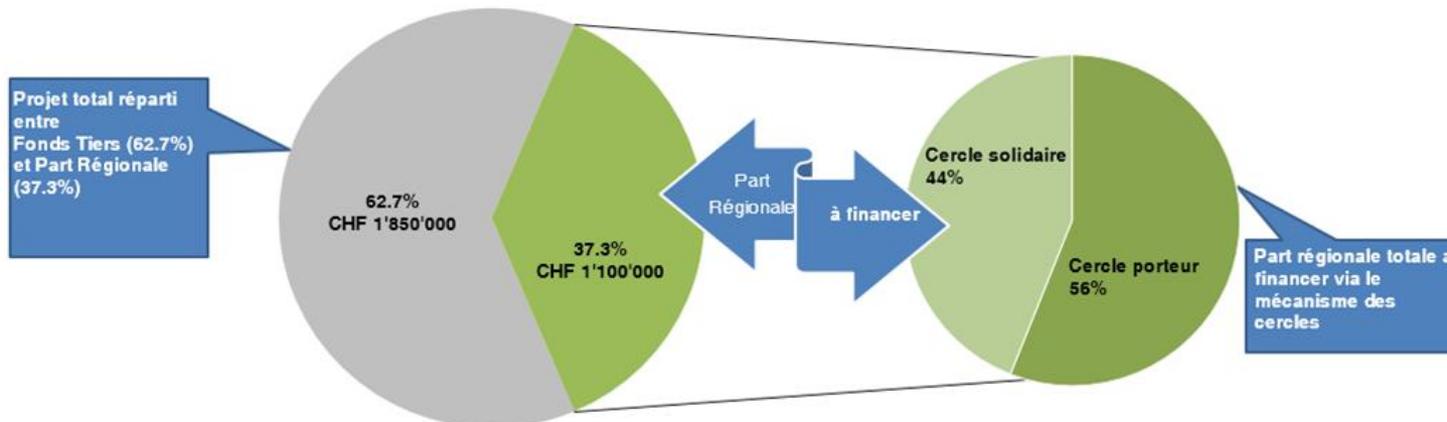
# 8. Financement selon les cercles d'intérêt

PROJET ABCD_REGIO			
Répartition du financement d'un projet en partant de son coût total			
<b>Détermination des sources de financement :</b>			
FONDS TIERS	Confédération - CH	25.4%	750'000
	Canton Vaud - VD	15.3%	450'000
	Fondation X	%	0
	Participation d'une commune hors CR	%	0
	Travaux d'intérêt local (3 communes)	22.0%	650'000
	<b>Total financement Fonds tiers</b>	<b>62.7%</b>	<b>1'850'000</b>
	<b>Solde à financer par la région</b>	<b>37.3%</b>	<b>1'100'000</b>
	<b>Total projet</b>	<b>100.0%</b>	<b>2'950'000</b>

<= 37.3% du total du projet ET = 100% de la part dite régionale soumise au mécanisme des cercles =>

Part régionale du projet	
Application du mécanisme des Cercles	
le % de la participation solidaire est défini selon le type de projet, sa contribution aux objectifs de la politique régionale et sur l'appréciation de ses impacts réels	
616'000	56% <b>Cercle porteur</b> communes x, y et z
484'000	44% <b>Cercle de solidarité</b>
<b>1'100'000</b>	<b>100%</b>

Répartition entre Les Fonds Tiers et La Part Régionale



## 9. Cercle porteur

*La participation financière régionale est divisée en deux parts : le cercle porteur et le cercle de solidarité.*



Une ou  
plusieurs  
communes  
territorialement  
concernée(s)

- ✓ Responsabilité de la maîtrise d'ouvrage
- ✓ Responsabilité des charges d'exploitation incombant aux communes
- ✓ Géométrie variable selon les projets
- ✓ Organisation libre des communes pour le financement de leur contribution

## 10. Cercle solidaire



Les  
communes  
qui ne sont  
pas dans le  
cercle porteur

Clause de sauvegarde

Fonds de compensation

- ✓ Pas de charges d'exploitation
- ✓ Géométrie variable selon les projets
- ✓ Pourcentage de financement variable
- ✓ Financement pour moitié en chf/habitant
- ✓ Financement pour moitié par une participation sur la base des impôts conjoncturels

## 11.Exemple pour une commune du cercle solidaire

	Année 1 2017	Année 2 2018	Année 3 2019
0.9 point d'impôt budgété par la commune	12'000. Chf	12'000. Chf	12'000. Chf
	Projet 1 : 4'000. Chf	Projet 3 : 3'500. Chf	Projet 6 : 2'000. Chf
	Projet 2 : 3'000. Chf	Projet 4 : 1'750. Chf	Projet 7 : 4'000. Chf
		Projet 5 : 4'000. Chf	
Total engagé par la commune (fonds de réserve communal)*	7'000. Chf	16'250. Chf	22'250. Chf
* Facturé à la commune en fonction de l'avancement des projets			

## 12. Communication, contrôle



- ✓ Commission ad'hoc pour chaque projet
- ✓ Commission de gestion
- ✓ Commission des finances
- ✓ Le CoDir tient à jour le plan des investissements

## 13. Amendement

Dans l'éventualité où certaines communes n'adhéreraient pas au DISREN :

- un amendement aux décisions du préavis communal (en dernière position)
- .... d'adhérer au but optionnel relatif au dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (Cf statuts 5a)

# 14. Calendrier



25 juin 2015 : Préavis / Conseil intercommunal.

Les communes se prononcent jusqu'au 31 mars 2016.

Mise en œuvre du dispositif d'investissement solidaire au démarrage de la prochaine législature 2016-2021.

Première mise en œuvre pour 3 ans et demi.

Législature 2011-2016	Législature 2016-2021	Législature 2021-2026	Législature 2026-2031
Préavis concept	Mise en œuvre / 3.5 ans		
	Préavis concept	Mise en œuvre / 5 ans	
		Préavis concept	Mise en œuvre / 5 ans



Merci de votre attention